

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LOIR-ET-CHER

Lettre d'information



LETTRE D'INFORMATION - CoVid 19

Bonjour à toutes et à tous,

En cette période exceptionnelle due à l'épidémie de CoVid-19, la Fédération de Loir-et-Cher est fermée au public.

Une permanence est mise en place pour les associations affiliées par l'intermédiaire du Service Vie Fédérative au 06 82 81 10 73 et à crib@laligue41.org.

Nous vous souhaitons bon courage et de bien prendre soin de vous.

Toute l'équipe de la Ligue de l'enseignement de Loir-et-Cher

#COVID_19

Lieux de vie

- **Fermeture de tous les lieux recevant du public qui ne sont pas indispensables à la vie du pays** : cafés, restaurants, cinéma, discothèques...
- Les pharmacies, commerces alimentaires, stations-services, banques, bureaux de tabac resteront ouverts, ainsi que les **services publics essentiels**



Informations utiles

Associations employeuses :

Pour répondre à vos principales questions, retrouvez les informations ici :

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>

Guide pratique pour la mise en place du chômage partiel en [cliquant ici](#)

Soutiens aux associations et aux entreprises

Mesures gouvernementales

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement a mis en place des mesures de soutien immédiates aux entreprises à consulter ci dessous :

[le site du ministère de l'Economie](#)

Médiateur des entreprises

Ce dispositif peu connu est également ouvert aux associations, n'hésitez pas à le solliciter.

[Plaquette de présentation à télécharger](#)

Médiateur du crédit

En cas de litige avec votre banque ou un assureur-crédit, ce dispositif gratuit et confidentiel de la Banque de France peut vous accompagner.

[Le site du médiateur crédit](#)

Services Civiques Volontaires

En réaction aux décisions exceptionnelles annoncées par le gouvernement et suite au communiqué de l'agence du service civique, nous demandons aux volontaires de ne plus vous rendre sur leur lieu de mission à partir de demain 14 mars. Il nous apparaît en effet indispensable de préserver leur sécurité et de contribuer activement à endiguer la pandémie actuelle.

Leur contrat n'est pas pour autant interrompu et les volontaires continueront à percevoir leur indemnité.

Votre référent service civique de la Ligue de l'enseignement se tient à la disposition des tuteurs et des volontaires pour envisager et mettre en oeuvre les mesures nécessaires à la poursuite de la mission dans les conditions de sécurité nécessaire.

Rappel des gestes barrières

Coronavirus

Voici les quatre gestes simples à adopter pour vous protéger et éviter la propagation :



- Lavez-vous les mains régulièrement



- Toussez ou éternuez dans votre coude



- Utilisez des mouchoirs à usage unique



- Si vous êtes malade : restez chez vous et portez un masque chirurgical en présence d'autres personnes

Pour plus d'informations :

0 800 130 000

(appel gratuit)

ou

gouvernement.fr/info-coronavirus

La ligue de l'enseignement 41
10 allée Jean Amrouche - BP 11003
41010 Blois Cedex

sg@laligue41.org / 02 54 43 01 61

Cet e-mail a été envoyé à { { contact.EMAIL } }
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Ligue de l'Enseignement 41.

[Se désinscrire](#)



© 2020 Ligue de l'Enseignement 41